

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Membre du « Comité Opérationnel chargé de l'expérimentation sur l'abaissement de l'exposition aux champs électromagnétiques » dans le cadre du Grenelle des Ondes.

Lettre ouverte

**Recommandé A.R.**

**Objet** : Tablettes numériques pour enfants  
Téléphones mobiles et autres jouets connectés

Madame la Directrice Générale,

A l'approche de Noël fleurissent des publicités incitant les parents à l'achat de tablettes connectées à Internet pour les plus jeunes, entre autres jouets connectés (exemple : extrait du catalogue Jouéclub, Noël 2013).

Or, ces objets exposent les enfants à un rayonnement électromagnétique préjudiciable à leur santé. L'épaisseur réduite de leurs tissus, qui favorise une pénétration plus profonde des ondes, la durée accrue de leur exposition au cours de leur vie, font que les risques, mis en évidence pour les adultes de manière établie, sont encore plus importants dans leur cas. Plus encore, les travaux du professeur américain George Carlo ont mis en évidence l'effet des champs électromagnétiques sur le développement de l'autisme (qui a singulièrement augmenté ces dernières années, n'avez-vous pas remarqué ?).

Bien consciente de ces dangers et de la nécessité de protéger nos enfants, la représentation nationale a voté le 12 juillet 2010 une loi portant engagement national pour l'environnement qui introduit notamment dans le code de la santé publique un article L5231-2 prohibant la publicité pour les téléphones portables dirigée vers les moins de 14 ans. Si les tablettes ne sont pas mentionnées dans cet article, c'est tout simplement... qu'elles n'existaient pas en 2010 !!

Introduit par le même vecteur, l'article L5231-4 du même code permet, quant à lui, au ministre de la santé d'interdire la distribution d'objets comprenant un dispositif radioélectrique aux enfants de moins de 6 ans. Là encore, les tablettes connectées bafouent cette interdiction puisqu'elles s'adressent aux enfants dès 4 ans !!

Nous vous remercions vivement par avance de mettre fin à ces irrégularités qui menacent la santé des plus jeunes en interdisant la publicité, voire la distribution de ces objets néfastes.

Vous renouvelant l'expression de notre préoccupation pour la santé de nos enfants, et nous tenant à votre disposition pour tout complément d'information,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

P.J.

Copie page catalogue Jouéclub 2013

Photo journaux Oui-Oui et Les P'tites Princesses

**Objet**: assister et fédérer les personnes et les collectifs qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil

**Siège social** : 55 rue Popincourt, 75011 Paris

**Adresse de correspondance** : 33 rue d'Amsterdam 75008 Paris

**Téléphone** : 01 47 00 96 33

**e-mail** : [contact@robindestoits.org](mailto:contact@robindestoits.org)

**Site** : [www.robindestoits.org](http://www.robindestoits.org)

Membre du « **Rassemblement pour la Planète** »

Paris, le 13 Novembre 2013

**Madame Nathalie HOMOBONO**

Directrice Générale de la Concurrence,  
de la Consommation et de la

Répression des Fraudes - **DGCCRF**

Teledoc 071

59 boulevard Victor

75703 PARIS Cedex 13

**Etienne CENDRIER**  
Porte-Parole national

